



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDIC. VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-et-unième session

*Minneapolis, Minnesota, États-Unis d'Amérique, du 26 au 30 août 2013*

PROJETS ET AVANT-PROJET DE LMR POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

**Partie 1 : PROJETS DE LMR POUR LE MONEPANTEL À L'ÉTAPE 6 (RAP12/RVDF APPENDICE V)**

Observations du Kenya, du Nigéria, des Philippines et de la Union Africaine (UA)

**KÉNYA**

Observations particulières

Concernant la CL 2012/-23 Partie A, le Kenya remarque que la 20<sup>e</sup> session du CCRVDF a demandé au JECFA [en son rôle de conseiller scientifique] d'évaluer la sûreté d'une série de LMR accrues pour les muscles (700 mg/kg), le foie 5000 (mg/kg), les rognons (2000 mg/kg) et le gras (7000 mg/kg) comparativement aux recommandations originales du JECFA. Le Kenya propose de garder les avant-projets de LMR à l'étape 7 et d'envisager de les avancer une fois que le JECFA aura donné sa réponse.

**NIGERIA**

Observations particulières

Le Nigéria a pris note des LMR fixées par le JECFA pour le Monepantel dans les muscles, le foie, les rognons et le gras des ovins et approuve donc l'avancement de ces LMR à l'étape suivante.

Justification

L'évaluation de l'innocuité des résidus réalisée par le JECFA reposait sur le ratio de résidu marqueur par rapport au résidu total. Toutefois, le JECFA doit fournir le résultat de l'évaluation des LMR accrues proposées.

**PHILIPPINES**

Observations particulières

Monepantel (à l'étape 6)

Les Philippines confirment leur position, à savoir qu'elles n'appuient pas l'avancement de l'Avant-projet de LMR recommandées pour le Monepantel. Une résolution sera adoptée en attendant que le JECFA publie sa plus récente évaluation de l'innocuité des LMR accrues proposées pour le Monepantel, tel que demandé par le CCRVDF à sa 20<sup>e</sup> session.

**UNION AFRICAINE (UA)**

Les LMRs proposées pour le **Monepantel** dans les tissus des ovins (foie, rognon, tissu, graisse) acceptables; étant donné que la limite de sécurité de la DJA a été déterminée au niveau 100 et l'AJMT représente 17% de la limite supérieure de la DJA chez les souris.

Les LMRs proposées pour le **Monepantel** dans les tissus des ovins (tissus, foie, rognon, graisse) devraient être avancées au stade 6.

**Partie 2- AVANT-PROJET DE LMR POUR L'APRAMYCINE ET LE DERQUANTEL (À L'ÉTAPE 4)**  
**(RAP12/RVDF Appendice VI)**

Observations du Kenya, du Nigéria et de la Union Africaine (UA)

**KÉNYA**

Observations générales

- i. Nous acceptons les LMR temporaires recommandées par le JECFA pour l'apramycine dans les rognons de bovins et de poulets à l'étape 4 et avons pris note que le JECFA n'est pas en mesure de recommander des LMR pour les autres tissus et espèces en raison du manque de données.
- ii. Nous acceptons les LMR recommandées par le JECFA pour le derquantel dans le muscle, le foie, les rognons et le gras des ovins. Cependant, les LMR du lait de brebis doivent rester à l'étape 4 jusqu'à ce que des données soient disponibles.

Observations particulières

- I. Les LMR de l'apramycine dans les rognons de bovins et de poulet doivent rester à l'étape 4 jusqu'à ce qu'une méthode d'analyse validée permette la conduite d'études de déplétion pour les autres espèces et les autres tissus.
- II. Les LMR du derquantel dans le muscle, le foie, les rognons et le gras des ovins peuvent passer à l'étape 5. Les LMR du lait de brebis doivent rester à l'étape 4.

**NIGERIA**

Observations particulières

APRAMYCINE (agent antimicrobien)

Le Nigeria approuve l'avis du JECFA pour ce qui est de maintenir le statut temporaire des LMR de l'apramycine.

Justification

Des données scientifiques plus rigoureuses, obtenues selon des méthodes d'analyse améliorées, sont nécessaires, tel que demandé par le JECFA, afin de fournir un fondement scientifique qui permettrait d'avancer les LMR de l'apramycine.

DERQUANTEL (agent antiparasitaire)

Le Nigeria a pris note de l'évaluation par le JECFA des LMR du derquantel dans le muscle, le foie, les rognons et le gras des ovins et approuve donc l'avancement des LMR à l'étape suivante; par contre, les LMR du lait de brebis devraient rester à l'étape actuelle jusqu'à ce que des données soient obtenues sur les résidus dans le lait.

Justification

Le promoteur doit fournir des données sur les résidus dans le lait pour permettre au JECFA d'évaluer pleinement ces données et de proposer des LMR pour le lait de brebis.

**UNION AFRICAINE (UA)**

**Apramycine**

Les experts ont accepté provisoirement les LMRs recommandées par JECFA pour l'**Apramycine** dans les rognons du bétail et de la volaille au stade 4 et ont noté l'incapacité du JECFA de recommander les LMRs pour d'autres tissus et espèces du fait de l'insuffisance des données.

Les LMRs pour l'**Apramycine** dans les rognons du bétail et de la volaille doivent être maintenues au stade 4 jusqu'à ce qu'il y ait une méthode analytique validée pour effectuer des études de réduction dans les tissu des autres espèces.

**Darquantel**

Les experts ont accepté les LMRs recommandées par JECFA pour le **Darquantel** dans les tissus, le foie, les rognons et graisse des ovins. Toutefois, il faudrait maintenir les LMRs au stade 4 pour le lait des ovins jusqu'à ce qu'on ait des données.

Les LMRs pour le **Darquantel** dans les tissus, le foie, les rognons et graisses des ovins sont à avancer au stade 5. Les LMRs pour le lait des ovins doivent être maintenues au stade 4.